

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 avril 2021

A 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, salle municipale de Chaix (mesure sanitaire COVID 19) à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 31 mars 2021 sous la Présidence de **Dominique GATINEAU**, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Présents : **Dominique Gatineau**, Côte Catherine, David Yurgos, Deborde Bruno, Drapeau Alain, Heraud Michel, Hirdreau Pierre-Yves, Lefrère Aurélien, Liger Olivier, Peaud Didier, Pizon Joël, Suire Sylvia, Trichet Marie-Claude, Turbé Marie-Joël, Arnaud Evelyne, Didelot Valérie, Martineau Myriam, Delrive Elsa.

Absents /Excusés : Baudry Gwenaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE

est désigné secrétaire de séance : Héraud Michel

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 mars 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 02 mars 2021

ORDRE DU JOUR

- 2021-04-01 VOTE DES TAUX DES TAXES
- 2021-04-02 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 2021-04-03 PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS ANNEE N-1
- 2021-04-04 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE N-1
- 2021-04-05 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021
- 2021-04-06 DELIBERATION POUR VALIDER LE PROGRAMME DE VOIRIE 2021, LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 2021-04-07 DELIBERATION POUR ACCEPTER LE TRANSFERT DE LA VOIRIE D'UN LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL
- 2021-04-08 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE ANNEXE A LA CONVENTION DU COMITE DE GESTION DE L'AS4VF
- 2021-04-09 DELIBERATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCPFV POUR MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT
- 2021-04-010 ACCORD DE PRINCIPE POUR LA REALISATION PAR LE SYDEV DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX ROUTE DE CHAIX DANS LE CADRE DE LA LIAISON DOUCE
- 2021-04-011 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX ROUTE DE CHAIX DANS LE CADRE DE LA LIAISON DOUCE

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021
DELIBERATIONS**

2021-04-01 VOTE DES TAUX DES TAXES

Rapporteur : Christine AUGER

Chaque commune historique avait opté pour le lissage sur 12 ans de la TFB, avec pour conséquence un taux TFB différent sur chacune des communes historiques, permettant à chaque commune historique d'arriver progressivement, à l'issue des 12 ans, à un taux de 20.64% (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, le taux pour le foncier bâti, correspond au taux lissé, permettant d'obtenir le produit attendu de la fiscalité directe locale.

TAXE FONCIER BATI EN %													
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AUZAY	19.19	19.31	19.43	19.55%	19.67	19.79	19.92	20.04	20.16	20.28	20.40	20.52	20.64
CHAIX	22.83	22.64	22.46	22.28%	22.10	21.92	21.73	21.55	21.37	21.19	21.00	20.82	20.64

Rappel pour 2020

TAUX FONCIER NON BATI 2020 (TFNB)	TAUX FONCIER BATI 2020 (TFPB) Taux moyen pondéré	TAUX LISSE 2020	
46.12%	20.64%	Auzay	19.55%
		Chaix	22.28%

A compter de 2021, dans le cadre du nouveau schéma de financement des collectivités locales, édicté par la loi de finances 2020, chaque commune bénéficiera d'une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, notamment par le transfert du taux départemental (TFPB) de 2020

Le taux de référence pour 2021 sera ainsi égal à la somme du Taux communal lissé et du Taux départemental de TFPB de 2020.

Le taux de la taxe départementale de 2020 communiqué par la DDFIP85 est de 16.52% (il figure actuellement sur l'avis d'imposition Foncier sur les propriétés bâties dans la case « département »)

Il convient pour 2021 de l'ajouter au taux communal de 2020 comme suit

TAUX POUR 2021	TAXE FONCIER NON BATI	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETE BATIES		
		AUZAY	CHAIX	TAUX 2021
	46.12	TAUX LISSE 2021	TAUX DEPARTEMENTAL	
		19.67	16.52	36.19
		22.1	16.52	38.62

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE décide

- DE MAINTENIR l'intégration fiscale progressive augmenté du taux de la taxe départementale de 16.52%

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

2021-04-02 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Michel HERAUD

Présentation au conseil des propositions de la commission finances concernant les différentes demandes de subvention reçues.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les montants alloués pour 2021

Les élus qui ont un lien avec une association, en tant que membre du bureau ou simple membre, et de leur plein gré, pour éviter toute suspicion de prise illégale d'intérêt les conjoints de président d'association ne prendront pas part aux délibérations et au vote.

Ainsi n'ont pas participé au débat ni au vote :

Pierre-Yves HIDREAU, Joël PIZON, Bruno DEBORDE, Valérie DIDELOT, Yurgos DAVID

	2019	2020		commentaires	2021	
		demande	proposition		demande	proposition
ADMR	1 568,00	1 688,00	1 688,00	selon budget présenté	?	1 574,00
AMAD	300,00		300,00			300,00
Tennis						150,00
Faramine						200,00
Amicale laïque	460,00		460,00			460,00
Nonzo-Benin	100,00		100,00			100,00
Auzay s'anime	400,00		400,00			400,00
AS 4 Vents F	500,00		720,00			850,00
Age d'Or Auzay	100,00	100,00	100,00		0	0
Chasse Auzay						200,00
P'tits drôles	200,00	200,00	200,00			200,00
Ecole Magellan	1 170,00	214,50	214,50	sortie automne 2020 Maulévrier	5€/enf	210,00
Ecole 1 2 3 Soleil	594,00	345,00	345,00	sortie automne 2020 Pougne Hérisson	5€/enf	310,00
Ch Met 85	80,00				92,00	50,00
MFR Puy-Sec	40,00	40,00	0,00	1 élève		50,00
MFR Venansault				1 élève		50,00
MFR Mareuil				1 élève		50,00
MFR Vouvant				1 élève		50,00
BTP CFA 85 AFORBAT				2 élèves		100,00
épicerie solidaire		42,57	42,57			67,08
ULIS		440,00	440,00	1 élève	440,00	440,00

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

TOTAL	5 812,00	3 150,07	5 010,07			5811.08
MONTANT VOTE			<i>6000.00</i>			

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des votants (13) décide :

- D'ATTRIBUER les subventions telles que mentionnées ci-dessus
- DIT qu'en prévision d'autres demandes une somme globale de 6000.00€ sera inscrite au budget

2021-04-03 PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS ANNEE N-1

Rapporteur : Christine Auger

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié certaines règles applicables aux collectivités, et a introduit l'obligation de présenter l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

INDEMNITES 2020 : ELUS FIN DE MANDAT AU 26 MAI 2020				
NOM PRENOM	FONCTION	INDEMNITE BRUTE 2020	COMMENTAIRES	
GIRAUD JOEL	Maire de AUCHAY SUR VENDEE	6242,57	fin de mandat le 26,05,20	
CAQUINEAU PATRICK	1er Adjoint	1485,89	fin de mandat le 26,05,20	
LUCAS IRENE	2ème Adjoint	1485,89	fin de mandat le 26,05,20	
NAUDON BRIGITTE	3ème Adjoint	1485,89	fin de mandat le 26,05,20	
MARTINEAU MYRIAM	Conseiller délégué	468,74	fin de mandat le 18,05,20	
GROLLEAU LIONEL	Conseiller délégué	468,74	fin de mandat le 18,05,20	
TOTAL 1		11637,72		
INDEMNITES 2020 : NOUVEAUX ELUS AU 26 MAI 2020				
NOM PRENOM	FONCTION	INDEMNITE BRUTE 2020	COMMENTAIRES	INDEMNITE CCPFV 2020
GATINEAU DOMINIQUE	Maire de AUCHAY SUR VENDEE	9158,38	Conseiller du 010120 au 260520 Maire de AUCHAY du 260520 au 311220	
HIDREAU PIERRE-YVES	Maire délégué de CHAIX et 1er Adjoint	3344,90		
SUIRE SYLVIA	2ème Adjoint	3344,90		
PIZON JOEL	3ème Adjoint	4141,07	Conseiller du 010120 au 260520 Adjoint du 260520 au 311220	
HERAUD MICHEL	Conseiller délégué	5345,09	Maire délégué Auzay du 010120 au 260520 Conseiller du 260520 au 311220	10076,30
DRAPEAU ALAIN	Conseiller délégué	1173,28		
COTE CATHERINE	Conseiller délégué	1173,28		
TRICHET MARIE-CLAUDE	Conseiller délégué	1173,28		
PEUAUD DIDIER	Conseiller délégué	1173,28		
DEBORDE BRUNO	Conseiller délégué	1969,45	indemnité du 010120 au 311220	
LEFRERE AURELIEN	Conseiller délégué	1173,28		
TOTAL 2		33170,19		
TOTAL 1+ TOTAL 2 =		44807,91		

Le conseil municipal prend acte

2021-04-04 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE N-1

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

Rapporteur : Christine AUGER

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune de Auchay-sur-Vendée, lors du conseil du 19 février 2021, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée, Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : **495 196.37€**
- Un déficit d'investissement de : **154 052.26€**
- Restes à réaliser : Les dépenses - les recettes = **+ 32 198.19€**

Décide :

à l'UNANIMITE

- **D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :**

Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
☐ Excédent :	+ 495 196.37€
☐ Déficit :	
A) Excédent au 31/12/2020	
☐ Exécution du virement à la section d'investissement compte I/R 1068	121 854.07€
☐ Affectation complémentaire en réserves	
☐ Affectation à l'excédent reporté compte F/R 002	373 342.30€
B) Déficit au 31/12/2020	

2021-04-05 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Rapporteur : Christine AUGER

Présentation du budget par chapitres

Section de fonctionnement : 1 167 292.30€

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DE-PENSES
011 charges à caractère général	245 900.00
012 charges de personnel et frais assimilés	370 200.00
014 atténuations de produits	18 600.00
65 autres charges de gestion courante	66 700.00
66 charges financières	40 000.00
67 charges exceptionnelles	1 500.00
022 dépenses imprévues	2 142.30
023 virement à la section d'investissement	398 200.00
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	24 050.00
TOTAL	1 167 292.30

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RE-
-----------	--------------------

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

	CETTES
002 résultat de fonctionnement reporté	373 342.30
013 atténuations de charges	8 000.00
70 produits des services, domaine et ventes diverses	47 900.00
73 impôts et taxes	448 500.00
74 dotations subventions et participations	266 400.00
75 autres produits de gestion courante	6 200.00
76 produits financiers	50.00
77 produits exceptionnels	9 100.00
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800.00
TOTAL	1 167 292.30

Section d'investissement : 1 419 990.07€

CHAPITRES	INVESTISSEMENT DEPENSES
001 solde d'exécution reporté	154 052.26
20 immobilisations incorporelles	
204 subventions d'équipement versées	198 632.40
21 immobilisations corporelles	239 544.59
23 immobilisations en cours	387 360.82
16 emprunts et dettes assimilées	430 500.00
020 dépenses imprévues	2 100.00
040 opérations d'ordre entre sections	7 800.00
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	1 419 990.07

CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES
001 solde d'exécution reporté	
13 subventions d'investissement	257 536.00
138 régions	40 000.00
10 dotations fonds divers et réserves	234 000.00
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	121 854.07
16 emprunts et dettes assimilées	343 850.00
165 dépôts et cautionnement reçus	500.00
021 virement de la section de fonctionnement	398 200.00
040 opérations d'ordre entre sections	24 050.00
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	1 419 990.07

Budget total : 2 587 282.37€

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ décide

- D'ADOPTER le budget principal 2021 tel que présenté ci-dessus.

**2021-04-06 DELIBERATION POUR VALIDER LE PROGRAMME DE VOIRIE 2021, LE
PLAN DE FINANCEMENT ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Rapporteur Bruno DEBORDE

Monsieur Yorgos DAVID, employé par le cabinet Veronneau ne prend pas part aux délibérations ni au vote.

Présentation de l'estimatif détaillé des travaux de voirie 2021 réalisé par le cabinet Veronneau.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les propositions retenues par la commission voirie :

Monsieur DEBORDE précise que pour une meilleure coordination des travaux, le programme de voirie et les travaux de liaison douce (dont le projet a été validé lors d'un précédent conseil) feront l'objet d'un appel d'offres unique.

ESTIMATIF DES TRAVAUX ROUTE DE CHAIX

DESCRIPTIF	HT	TTC
SIGNALISATION	8 485,00	10 182,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	940,00	1 128,00
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	44 120,00	52 944,00
TRAVAUX DE VOIRIE	46 395,50	55 674,60
TOTAL	99 940,50	119 928,60

PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE 2021

NATURE DE LA DEPENSE	DEPENSES HT	NATURE DE LA RECETTE	ORGANISME	RECETTES	OBSERVATIONS
ROUTE DE CHAIX TRAVAUX VOIRIE/ AMENAGEMENT SECURITE					
SIGNALISATION	8 485,00	AMENDES DE POLICE	DEPARTEMENT	17 500,00	35% Plafonnés à 50 000 € de dépenses
TRAVAUX PRE- PARATOIRES	940,00	FONDS DE CONCOURS	CCPFV	9 313,72	Solde restant sur les 46 847,59 alloués
TRAVAUX DE VOIRIE	46 395,50				
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	44 120,00	AUTOFINANCEMENT		73 126,78	73.17% de la dépense HT
TOTAL DE- PENSES	99 940,50	TOTAL RECETTES		99 940,50	

COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021

Le conseil après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ (des votants) décide :

- D'ACCEPTER l'estimation du programme de voirie 2021 pour un montant : de 99 940.50 € HT soit 119 928.60 TTC
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier et à lancer la consultation (voirie + liaison douce)
- DE VALIDER le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à déposer les demandes de financement auprès du Département et auprès de la communauté de communes du Pays Fontenay Vendée

2021-04-07 DELIBERATION POUR ACCEPTER LE TRANSFERT DE LA VOIRIE D'UN
LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier, les colotis du lotissement dénommé LOTISSEMENT DE LA RUE DES FRENES ont demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement.

La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie.

En matière de transfert de voie privée, trois cas de figure sont possibles :

1- La commune peut avoir signé une convention avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement, prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés.

Le transfert de propriété est effectué par acte authentique. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

2- En l'absence de convention, si les colotis ont unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera là aussi par acte authentique. L'intégration de la voie dans le domaine public communal est aussi décidée par délibération du conseil municipal.

3- En l'absence d'accord de tous les colotis sur le transfert de la voie, la commune peut utiliser la procédure de transfert d'office sans indemnité, prévue par le code de l'urbanisme.

Une enquête publique est alors nécessaire. C'est à l'issue de cette enquête que le conseil municipal se prononcera dans le délai de 4 mois après la remise des conclusions du commissaire enquêteur sur le transfert de la voie dans le domaine public communal.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement DE LA RUE DES FRENES avec la commune, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges. Le procès-verbal de la voirie établi contradictoirement entre le lotisseur et la commune fait état d'une voirie conforme et en bon état d'entretien.

De plus, tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal.

Il s'agirait donc, au vu de la demande des colotis, d'une cession amiable gratuite de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement DE LA RUE DES FRENES à la commune de Au-chay-sur-Vendée d'un linéaire de 45 mètres, composés des parcelles indiquées ci dessous :

Références cadastrales : C 558 C 585 C 586

Les équipements sont composés de : réseau d'eaux pluviales et candélabres,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

- d'accepter le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement DE LA RUE DES FRENES à la commune et classer celle-ci dans le domaine public communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint à représenter la commune lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

Le conseil après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'ACCEPTER le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement DE LA RUE DES FRENES à la commune et classer celle-ci dans le domaine public communal.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint à représenter la commune lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération**

2021-04-08 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE ANNEXE A LA CONVENTION DU COMITE DE GESTION DE L'AS4VF

Rapporteur : Pierre-Yves HIDREAU

Par le biais d'un avenant à la convention initiale, le comité de gestion de la salle des 4 vents a décidé d'apporter des précisions quant aux charges liées aux terrains de sport et leur prise en charge par le comité et donc à leur refacturation en fin d'année.

Monsieur HIDREAU donne lecture de l'annexe

Le conseil après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention du comité de gestion**

2021-04-09 DELIBERATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCPFV POUR MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT
--

Rapporteur : Sylvia SUIRE

Le service Enfance Jeunesse de la CCPFV coordonne les actions de la petite enfance aux activités ados en passant par la prévention routière en milieu scolaire.

Après la fusion des Communautés de communes de L'Hermenault et de Fontenay-le-Comte en 2017, la compétence « Enfance Jeunesse » a été transférée à la nouvelle collectivité au 1^{er} janvier 2019 avec pour ambition d'étendre et développer les services rendus aux familles du territoire. Afin d'atteindre ses objectifs, la CCPFV a signé en mars 2020, une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vendée. Ce partenariat porte un plan d'action sur 5 ans autour de l'aide aux familles, du soutien de la fonction parentale et d'une meilleure prise en compte de la jeunesse. Pour être au plus près de ses publics, le Relais Petite Enfance se déplace sur 13 communes du territoire grâce à un véhicule dédié et aux espaces mis à disposition par les communes (salles des fêtes, accueils de loisirs, périscolaire, etc.).

Dans ce cadre la CCPFV sollicite la mise à disposition de la salle d'activités culturelles de Chaix. Une convention a été établie en ce sens (lecture de la convention)

Il est demandé au conseil

- D'autoriser la mise à disposition pour le relais petite enfance itinérant, à titre gracieux, de la salle d'activités culturelles de Chaix

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 avril 2021**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention définissant les conditions de mise à disposition

Le conseil après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'AUTORISER la mise à disposition pour le relais petite enfance itinérant, à titre gracieux, de la salle d'activités culturelles de Chaix**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention définissant les conditions de cette mise à disposition**

2021-04-010 SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION PAR LE SYDEV DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX ROUTE DE CHAIX DANS LE CADRE DE LA LIAISON DOUCE
--

Rapporteur Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réalisation de la liaison douce, le SyDEV doit intervenir pour la réalisation de l'extension des réseaux route de Chaix.

Les modalités d'intervention sont mentionnées dans une convention qu'il convient de signer

Le conseil après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SYDEV pour la réalisation des réseaux route de Chaix, dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce**

2021-04-011 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX ROUTE DE CHAIX DANS LE CADRE DE LA LIAISON DOUCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réalisation de la liaison douce Vendée Eau doit intervenir pour la réalisation de l'extension des réseaux d'eau potable route de Chaix

Une convention a été établie, le coût des travaux s'élève à 1816.73 HT - 2 180.06€ TTC

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le conseil après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Eau pour la réalisation de l'extension des réseaux route de Chaix**